



Municipalité du Canton de Ham-Nord

285, 1^{re} Avenue, Ham-Nord (Québec) G0P 1A0
Téléphone : 819 344-2424 • Télécopieur : 819 344-2806 • Courriel : info@ham-nord.ca

Avis concernant l'article 20.1 de la *Charte de la langue française*

L'article 20.1 de la *Charte de la langue française* se libelle comme suit :

20.1 : *L'organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice, le nombre de postes au sein de son organisation pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une langue autre que la langue officielle ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.*

Par la présente, je certifie qu'aucun poste au sein de l'organisation de la Municipalité du Canton de Ham-Nord n'exige la connaissance d'une autre langue que la langue française selon l'article 20.1 de la Charte.

DONNÉ À HAM-NORD, ce 25 mars 2024

Mathieu Couture, Directeur général
et greffier-trésorier